



Extrait du Registre des Délibérations

Seance du Comité Syndical du 3 Avril 2015

2015

2015

DCS n° 2015-09

Date de convocation :
25 Mars 2015

Délégués en exercice : 31

Titulaires : 12
Suppléants : 6
Absents non remplacés : 13

Quorum : 16

Votants : 18

L'an deux mille quinze, le trois avril, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANASTASY - Mme ANCEY - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT - M. CASTELLI -
Mme D'INGRANDO - Mme DELAFONTAINE - M. FENOUIL - M. GRANIER - M. GROS
Mme JULIEN - Mme LAGRANGE - M. LANGLADE - M. MANETTI - M. MARQUOT -
M. MATTEI - M. RANDOULET - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :

M. BEL - M. FAVIER - M. GAMARD - M. GUIN - Mme HELLE - M. MOUREAU -
M. MUS - M. PONCE - M. ROCHE - M. SANDEVOIR

ETAIENT ABSENTS :

M. AVRIL - M. CHALUT - M. GABERT - M. LAGNEAU - Mme LORHO - M. PERRAND

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

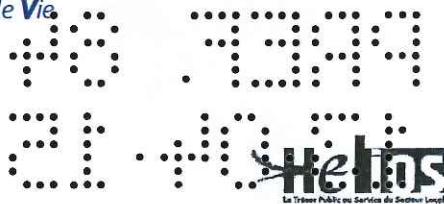
OBJET : Compte de Gestion 2014

Rapporteur : M. Xavier BELLEVILLE

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice dressés par le receveur :



Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon



084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE

II-1
Exercice 2014

71300 -SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Titres de recettes émis (b)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Mandats émis (f)	234 155,03	584 644,71	818 799,74
Annulations de mandats (g)	751,96	3 361,57	4 113,53
Dépenses nettes (h = f - g)	233 403,07	581 283,14	814 686,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		134 161,28	44 856,21
(h - d) Déficit	89 305,07		

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE



Etat II-2
Exercice 2014

71300 -SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	24 036,41	0,00	-89 305,07	0,00	-65 268,66
Fonctionnement	14 908,15	14 908,15	134 161,28	0,00	134 161,28
TOTAL I	38 944,56	14 908,15	44 856,21	0,00	68 892,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	38 944,56	14 908,15	44 856,21	0,00	68 892,62

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat



PAR
10

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical est invité à :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Janvier 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'Exercice 2014 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau Syndical, réuni le 16 Mars 2015, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2014 par M. Daniel LEROY, Trésorier Principal d'Avignon,
- **ADMET** les opérations de la gestion 2014 pour les sommes indiquées par le dit compte.

Vote du Comité :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET



Acte publié le : 15/04/2015